

# Commune de Saint-Marcel-lès-Annonay

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du Mardi 26 juillet 2011**

L'an deux mille onze le vingt-six juillet à 19 H 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs ARCHIER A., ROUX M., FOREL G., VAURE M., ROUCHOUZE J., FLOURY M., BERNARDON A., CHARREYRON J.-F., MASSON R., MOREL K., POULENARD G., REY P.

**Pouvoir** :

**Absents excusés** : APPOLLODORUS F., COMBES G., SOUTEYRAT P.

Monsieur Alain ARCHIER, Maire, Préside la séance.

### **ORDRE DU JOUR** :

- Approbation du dernier compte rendu,
- Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet de l'Ardèche,
- Demande de reconnaissance commune sinistrée par la sécheresse,
- Aliénation d'un tronçon de chemin rural au droit des propriétés « FAYARD – CLOT/FEASSON – JURDIC » Concise,
- Extension BT quartier Rapau sur Poste LES BLES DORES,
- Tarifs cantine année scolaire 2011-2012,
- Tarifs garderie périscolaire année scolaire 2011-2012,
- Renouvellement des contrats de travail des agents contractuels,
- Contrat d'abonnement à Legibase état civil,
- Dématérialisation de la transmission par voie électronique des actes soumis au Contrôle de Légalité,
- Subvention exceptionnelle Comité des Fêtes,
- Subvention exceptionnelle Amicale Boules,
- Demande de subvention exceptionnelle OGEC,
- Avenant n°1 à la convention de remboursement des frais au SIVD (Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Deûme),
- Questions diverses.

### ***Ouverture de la séance à 19 heures 00***

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale – Dissolution de syndicats

### **Approbation du dernier compte rendu**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier compte rendu.

*Arrivée de M. Alain BERNARDON à 19h10*

### **Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet de l'Ardèche**

Monsieur le Maire et Monsieur Michel ROUX, Adjoint, exposent le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) élaboré par le Préfet de l'Ardèche et adressé pour avis aux conseils municipaux de chaque commune du département de l'Ardèche. Les avis doivent être rendus dans un délai de 3 mois à compter de la notification du projet départemental soit avant le 6 août 2011.

Monsieur le Maire rappelle que le projet préfectoral institue la création de la communauté d'agglomération d'Annonay dont seraient membres les communautés de communes du Val d'Ay, de Vivarhône et du bassin d'Annonay (Cocoba) à laquelle la commune de Saint Marcel-lès-Annonay appartient.

Un large débat est engagé parmi les membres du Conseil Municipal sur le contenu et les conséquences du projet pour l'avenir de la commune, intégrée dans une nouvelle structure intercommunale élargie et de grande dimension comme une communauté d'agglomération.

Monsieur le Maire reprend la parole pour résumer les points forts dégagés lors de la discussion et propose de délibérer pour rappeler les objectifs suivants: notre attachement à l'appartenance à une structure intercommunale de proximité avec la conscience de la nécessité de rationaliser la carte communale de notre département ; la communauté d'agglomération d'Annonay doit être créée par adhésion volontaire de chaque membre des 3 intercommunalités concernées, ouverte à tous nos voisins qui le souhaiteront et, à condition que le nouveau territoire renforce notre ancrage dans la vallée du Rhône, ce qui n'est pas le cas dans le projet actuel ; un accord de principe sur le calendrier d'élaboration du schéma départemental, mais la mise en place du projet ne peut se concevoir qu'à compter de la réception par les conseils municipaux des éléments chiffrés sur les conséquences patrimoniales, financières(notamment sur les dotations de l'Etat) des propositions soumises, des simulations précises en terme de gestion des personnels, de gouvernance ou de compétences ; la fixation, par la loi, d'une clause de revoyure obligatoire avant décembre 2015, afin de garantir aux élus un réexamen des schémas après les élections municipales de 2014.

Après en avoir délibéré et, en considération de ce qui précède, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce défavorablement sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Préfet de l'Ardèche présenté pour avis à notre assemblée.

### **Demande de reconnaissance commune sinistrée par la sécheresse**

Considérant la sécheresse qui sévit sur notre Département depuis le début de cette année, le Conseil Municipal, estime qu'il est nécessaire que l'Ardèche soit considérée comme un département sinistré par la sécheresse et demande ainsi à faire reconnaître notre commune

comme étant sinistrée par la sécheresse, afin que les agriculteurs puissent bénéficier de la procédure calamités agricoles prévue à cet effet, des dégrèvements d'impôt foncier pour perte de récolte.

**Aliénation d'un tronçon de chemin rural au droit des propriétés « FAYARD – CLOT/FEASSON – JURDIC » Concise**

Monsieur Gilbert FOREL, Adjoint à l'urbanisme, rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 14 juin 2011 relative au rapport d'enquête publique pour l'aliénation d'un tronçon de chemin rural au droit des propriétés FAYARD – CLOT/FEASSON – JURDIC au lieu-dit « Concises » afin de partager ce tronçon qui permettra aux personnes citées ci-avant d'accéder plus facilement à leur propriété.

Il convient d'établir de nouvelles délibérations afin de dégager les échanges avec chaque tiers.

**1. Commune / Indivision CLOT/FEASSON**

- Intégration au domaine public de la commune au titre de voies communales, la parcelle C 1295 (0a30) cédée de l'indivision CLOT / FEASSON en échange de la parcelle cadastrée C 1297 (0a64) ;
- Cession du domaine privé de la commune la parcelle cadastrée C 1297 (0a64) à l'indivision CLOT/FEASSON en échange de la parcelle cadastrée C 1295 (0a30).

**2. Commune / Mme JURDIC Christiane**

- Cession du domaine privé de la commune la parcelle cadastrée C 1296 (0a15) à Madame Christiane JURDIC au prix de 1 €, en considération de l'absence de valeur patrimoniale de ladite parcelle.

**3. Commune / Mme FAYARD Alette**

- Cession du domaine privé de la commune la parcelle cadastrée C 1298 (0a92) à Mme Alette FAYARD en échange de la parcelle cadastrée C 691 en partie pour une surface de 2a75 intégrée au domaine privé de la commune ;
- Intégration au domaine privé de la commune la parcelle cadastrée C 691 en partie pour une surface de 2a75 en échange de la parcelle cadastrée C 1298 (0a92) cédée de Mme Alette FAYARD.

**Extension basse tension quartier Rapau sur Poste LES BLES DORES**

Le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche doit procéder à des travaux relatifs à l'extension basse tension Quartier Rapau sur Poste Les Blés Dorés. Ainsi une convention de servitude légale est passée pour le terrain cadastré AE 387, entre le propriétaire M. DUMAS Frédéric, la Commune de St Marcel-lès-Annonay et le SDE 07 dans le cadre de l'installation de tuyaux (3 mètres) et d'un regard. La présente convention précise les droits reconnus au SDE 07 en matière de servitude légale sur le terrain cité ci-avant.

### **Tarifs cantine année scolaire 2011/2012**

Les tarifs de cantine pour l'année scolaire 2011/2012 sont les suivants :

- Participation des familles ..... 2,95 €
- Participation de la commune ..... 0,90 €
- Participation des adultes ..... 4,60 €

### **Tarifs garderie périscolaire**

Pour l'année scolaire 2011/2012, les tarifs de garderie périscolaire sont les suivants :

- MATIN de 7 h 00 à 8 h 30..... 0,90 €
- MIDI :..... de 11 h 30 à 12 h 30 0,60 €  
de 12 h 40 à 13 h 15 ..... 0,35 €
- SOIR : de 16 h 30 à 17 h 30 ..... 0,60 €  
de 16 h 30 à 18 h 30 ..... 1,20 €

### **Renouvellement contrats de travail**

Monsieur Michel ROUX, adjoint, fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler les contrats de travail de Madame Patricia REVOIL et de Madame Annie QUIBLIER à compter du 01 septembre 2011.

### **Contrat d'abonnement LEGIBASE Etat Civil**

Un contrat d'abonnement « Légibase Etat civil » de la société BERGER-LEVRAULT est validé. Il propose les services suivants :

- un accès illimité à la base de données contenant des textes législatifs et réglementaires actualisés au fur et à mesure de leurs évolutions, dans le domaine de l'état civil ;
- un accès illimité à la jurisprudence en matière d'état civil, à des fiches pratiques, des fiches de procédure, des modèles et des questions/réponses ;
  - la réception par courriel de la lettre mensuelle LÉGIBASE ÉTAT CIVIL retraçant l'actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle dans le domaine de l'état civil.

### **Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité**

Le secrétariat souhaite opter pour la transmission par voie électronique des actes soumis au Contrôle de Légalité (délibérations, arrêtés...) afin de gagner du temps puisque l'accusé réception des actes est adressé en retour immédiatement. Une convention est passée avec la Préfecture de

l'Ardèche qui a pour objet de prévoir les modalités pratiques d'organisation entre les services préfectoraux et les services de la Commune de Saint Marcel-lès-Annonay, dans le cadre de la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité.

Le dispositif de télétransmission S2LOW de ADULLACT retenu par Le SIVU des INFOROUTES de l'Ardèche, a été homologué par le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire pour la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

Un certificat électronique s'avère nécessaire pour assurer les fonctions d'authentification, de signature et de chiffrement,

L'abonnement annuel est de 200,00 € T.T.C. (120,00 € pour l'application, 80,00 € pour le certificat). La commune peut renoncer à tout moment par simple courrier,

#### **Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes**

Une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € est accordée au Comité des Fêtes dans le cadre de l'organisation du feu d'artifice du samedi 09 juillet 2011.

#### **Subvention exceptionnelle à l'Amicale Boules**

Une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € est accordée à l'Amicale Boules dans le cadre de la qualification d'une quadrette 3ème division pour le Championnat de France à Lyon Gerland des 22, 23 et 24 juillet 2011.

#### **Demande de subvention exceptionnelle de l'O.G.E.C.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention de l'O.G.E.C. relative à un projet d'investissement pour l'aménagement d'une salle informatique dans une pièce déjà existante et non occupée à ce jour pour l'enseignement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix votant contre, 2 voix s'abstenant et 0 voix votant pour, décide de n'accorder aucune subvention ou participation financière à l'O.G.E.C. sur le projet d'investissement pour l'aménagement d'une salle informatique rattachée à l'école par réhabilitation d'un appartement.

#### **Avenant n° 1 à la convention de remboursement des fournitures et charges du personnel du secrétariat de la mairie de Saint-Marcel-lès-Annonay liées aux activités du S.I.V.D. (Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Deûme)**

Monsieur le Maire rappelle la convention du 02 décembre 2010 relative au remboursement de charges entre le Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Deûme et la commune de Saint-Marcel-lès-Annonay. Il convient de modifier l'article 2 de ladite convention afin de fixer le montant de la prestation au titre de l'exercice 2011, soit 11 000 €.

### **Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale - Dissolution de syndicats**

Monsieur le Maire rappelle que la commune appartient au Syndicat des Eaux Annonay-Serrières. Il expose le projet préfectoral de réforme des infrastructures intercommunales. Relativement à l'alimentation en eau potable, le projet prévoit la fusion des trois syndicats Cance-Doux, Annonay-Serrières et Serena.

Monsieur Michel FLOURY, Conseiller Municipal Délégué rappelle le fonctionnement de ces trois syndicats.

Le Syndicat des eaux Annonay-Serrières dispose d'une dimension géographique déjà conséquente (24 communes) qui lui permet de puiser sa ressource en eau dans la plaine alluviale du Rhône et de disposer d'un dispositif d'exploitation performant. Par ailleurs, le Serena qui est une structure légère et souple, assure les moyens de gestion et d'animation des Syndicats de base Cance-Doux et Annonay-Serrières. Le Serena est aussi le siège d'un développement politique qui s'étend à un territoire bien plus large que celui de sa compétence ordinaire (capacité à secourir à chaque instant et à pleine capacité les services des eaux des villes de St-Vallier (Drôme), Tournon, Annonay, Lamastre ...).

Le projet préfectoral apporterait les inconvénients suivants :

- Perte de l'autonomie et des spécificités des deux territoires actuels ;
- Difficulté à réunir géographiquement les organes d'administration ;
- Réduction de la démocratie locale (moindre implication sur des questions d'intérêt géographique éloigné).

Considérant les conséquences induites par le projet préfectoral de réforme de l'intercommunalité, le Conseil Municipal, se prononce défavorablement au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal concernant la réforme des syndicats, se prononce pour l'autonomie du Syndicat des eaux Annonay-Serrières, pour la mise à disposition des moyens nécessaires à son fonctionnement par le Serena, pour le maintien de l'organisation actuelle.

### **QUESTIONS DIVERSES – TOUR DE TABLE.**

#### ***Un point sur les commissions communales...***

##### **❖ Urbanisme, Travaux :**

- Les travaux de voirie dans le village initialement prévus le 18 juillet ont été reportés au 22 août 2011 par l'entreprise COLAS qui s'engage à ce que tout soit terminé pour la rentrée scolaire ;
- Plusieurs travaux ont été réalisés dans les locaux communaux :
  - Mairie : installation d'un radiateur, désembouage des canalisations de chauffage ;
  - Local technique : mise en eau sanitaires ;

- Ecole publique et garderie : mise en place de portes, installation d'un système de ventilation aux vacances de la Toussaint pour remédier au problème de radon ;
- Cantine : construction du préau

❖ Environnement :

- La pose des barrières à l'entrée Nord de la commune aura lieu semaine 32 ;
- Le projet de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay « ordures ménagères et redevance incitative » est au ralenti du fait du schéma départemental de coopération intercommunal proposé par le préfet de l'Ardèche ;

*Divers...*

- Divers travaux et remarques :
  - Alain BERNARDON : Chemins d'accès à la citerne DFCI à Concise ;
  - Karine MOREL : stationnement des particuliers autres que les pompiers devant le Centre d'Incendie et de Secours gênant pour les interventions ; désherbage devant le panneau « sortie de véhicules » situés devant le Centre d'Incendie et de Secours ; chaussée détériorée dans la descente des « Coteaux de Chalamas » ;
  - Jean-François CHARREYRON : passage piétons de l'entrée de la « Montée des Bornes » à effectuer (plutôt au niveau du Pont), demandes pour des passages piétons sur la RD 820 au niveau de l'arrêt de bus situé en face de la « Montée du Gunchet » ;
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un tracteur neuf a été mis à disposition à titre gratuit du fait de l'allongement du délai de livraison du tracteur initialement prévu par le fournisseur.
- Monsieur le Maire rappelle que la plateforme construite par la Cocoba ne sera pas utilisée par la scierie car le projet d'extension de CANSON – ARJOWIGGINS est annulé ;

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.